

portant validation du devis de la société Deforche pour la réfection de façade de l' école P. Bert pour un montant de 24 801.00€ HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Deforche construction en date du 19/09/2024.

Considérant que la société Deforche construction propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par la société Deforche Construction pour le re jointement de la façade en briques de l'école P. Bert pour un montant de 24 801.00 € HT.

Bernay, le 09/10/2024.